

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi seize mai deux mille dix-sept à vingt heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Étaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE qui donne procuration à M. Christian JOLIVET et M. Bruno GEORGET qui donne procuration à M. Jérôme LE GOFF.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

M. Damien Le COZ est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11 mai 2017

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Rénovation de la toiture du bungalow situé derrière la mairie (point 10).

Ajout accepté à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 avril 2017

M. Christian JOLIVET fait lecture du compte rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Insonorisation de la classe maternelle

Monsieur le Maire rappelle que, dans un premier temps, l'architecte qui s'était chargé de la rénovation de l'école publique nous avait orientés vers des sociétés proposant uniquement des études acoustiques ; 2 devis nous ont été fournis, l'un pour 1.320 € T.T.C., l'autre pour 1.560 € T.T.C..

Dans un second temps, un devis a été demandé aux établissements PAILLARD de Guipavas. Après visite des locaux, cette société propose la pose de plafonniers acoustiques pour un montant de 4.540 € H.T. (5 448 € T.T.C.).

La question sur la nécessité d'une étude préalable est ouverte ; le technico commercial de PAILLARD a assuré de l'efficacité des produits proposés.

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise PAILLARD et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'insonorisation de la classe maternelle.

3. Demande de subvention pour l'amélioration acoustique de la classe maternelle

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Ministère de l'environnement dans le cadre de l'amélioration acoustique de la classe maternelle.

Christian JOLIVET explique que le délai d'octroi de la subvention est relativement long et que les travaux ne peuvent démarrer sans cet accord. Il propose alors aux élus d'effectuer des travaux de peinture dans la classe maternelle cet été ; l'ensemble du Conseil valide cette proposition.

4. Achat d'un hangar

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 8 février 2017, l'autorisant à continuer les échanges avec M. ROGER, propriétaire du hangar situé à l'angle de la Route de Pelay et de la rue du Prajou, sur la parcelle ZC n°276, en vue de sa possible acquisition par la Commune.

Il expose les différentes solutions alternatives relatives au rangement des matériel et véhicules communaux et informe le Conseil municipal que M. ROGER est favorable à céder son bien, hangar de 175 m² de surface utile et le terrain y attenant, d'une surface totale de 940 m², pour un montant de 50 000 € net vendeur.

Des travaux d'aménagement seront à prévoir.

Le SDEF a réalisé une étude de pose de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture, mais la rentabilité pour la commune est très faible. D'autres demandes seront effectuées.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du hangar en vue d'en faire un atelier communal ; à cet effet, il valide également la proposition d'emprunt du Crédit Agricole pour un montant de 50.000 €, pour une durée de

10 ans, à un taux constant de 1,2% proportionné (amortissement constant) ; coût total : 53.075 € ; il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à faire des demandes de subvention.

5. Aménagement de sécurité Route de Mahalon

Suite à de nombreuses plaintes concernant la vitesse à l'entrée du bourg, il a été réalisé un aménagement de sécurité provisoire. Les riverains en sont satisfaits. Certains plots sont trop proches de la voie pour les engins agricoles et devront être décalés.

Le Conseil valide à l'unanimité l'aménagement provisoire et autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux nécessaires à sa pérennisation : terre-plein, balisage, signalisation... et l'autorise à effectuer les dépenses afférentes.

6. Demande de subvention au titre des amendes de police

Suite à la validation de l'aménagement de sécurité route de Mahalon, le Conseil valide à l'unanimité le dossier de subvention au titre des amendes de police présenté.

7. Révision du prix au m² du Lotissement Park ar Steir

Considérant qu'il reste 10 lots à vendre, la nécessité de maintenir la population et l'effectif de l'école, le Conseil décide de diminuer le prix du m² du lotissement.

Si le prix diminue, une compensation financière du budget communal sera nécessaire. Après discussion, les élus décident que le nouveau tarif sera de 35 € T.T.C., tarif appliqué dans les communes environnantes.

Si la vente des 3 lots à AIGUILLON CONSTRUCTION se concrétise, il restera à la charge de la commune la somme de 146 717,53 €.

La proposition est soumise au vote :

- pour : 9

- contre : 0

- abstention : 3 (Eric COLIN, Aurélie JACOPIN et Stéphanie SELMOZ).

8. Transfert au Président de la C.C.H.P.B. des pouvoirs de police du Maire attachés à l'exercice des compétences transférées (voirie, assainissement, déchets, aire d'accueil des gens du voyage et habitat)

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite continuer à exercer sur le territoire communal les pouvoirs de police énoncés ci-dessus.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le refus de ce transfert.

9. Conventions de participation des communes de Landudec et de Mahalon aux frais de l'école pour l'année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation financière des communes de Landudec et Mahalon à 742,85 € par enfant de 3 ans et plus pour l'année scolaire 2016-2017 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais d'écologie avec lesdites communes pour cette même année scolaire.

10. Rénovation de la toiture du bungalow situé derrière la mairie

Le bungalow où sont situées les archives communales et qui peut servir de salle de réunion a des problèmes d'étanchéité.

3 devis ont été demandés auprès des artisans de la commune : Georges GUICHAOUA a décliné la proposition, l'entreprise POGÉANT n'a pas donné suite. Denis MIGNON propose un devis d'un montant de 2 818,40 € H.T., soit 3 382,08 € T.T.C..

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

11. Questions diverses

➤ La SPORTBREIZH, course cycliste, passera par la commune le 10 juin prochain : il y a besoin d'une dizaine de bénévoles de 13h à 14h30 pour assurer la sécurité.

Pour tout renseignement, contacter Jean-Luc CROCQ ou la mairie.

➤ Christian JOLIVET remercie Eric COLIN pour son intervention efficace auprès du service déchets de la C.C.H.P.B. : de nouveaux conteneurs ont été installés à Leuramboyou et Stang Corzou.

Eric COLIN fait néanmoins remarquer l'incivilité de certains concernant le tri des déchets ; il rappelle qu'en cas de non respect des consignes, les conteneurs peuvent être refusés par le centre de traitement, entraînant un surcoût répercuté sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

➤ Roger CUEFF se fait l'écho de plusieurs remarques concernant les déjections canines sur le terrain de football. Les cours de fitness se déroulent parfois en extérieur, les enfants jouent sur le terrain, il serait donc souhaitable que les propriétaires ne laissent pas leurs chiens y faire leurs besoins. Un arrêté et des sanctions seront pris.

La séance est levée à 21h30.

Vu, le Maire

Christian JOLIVET

